Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260728-D38_2026_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
24/06/2026
Date d'affichage :
24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 29 juin 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Thomas CORBALAN

Absent : Régis LE BRAS (donne pouvoir à Nicolas GOUEZ)

Secrétaire de séance : Nicolas GOUEZ

D38 -2026-06 Eglise – Poursuite des Travaux

Le Conseil municipal,

Considérant que des travaux de peinture de l'église ont été réalisé sans autorisation ;

Considérant que le conseil municipal ne possède aucun document justifiant de l'autorisation et de la sécurité des personnes ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de mettre définitivement fin aux travaux de peinture actuellement en cours à l'église ;
- d'adresse une mise en demeure pour la restitution du vitrail, des clés de l'église, le retrait de biens personnels de l'Eglise et la cessation des peintures faites illégalement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette proposition.

Copie conforme au registre

Le secrétaire de séance,
Nicolas GOUEZ

Le Maire,
Thierry GEMONET

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800